



Précision sur les tarifs restauration scolaire et périscolaire applicables au 1^{er} février 2026

Tarifs restauration scolaire et périscolaire

Nature du service	Tarifs au 1/02/2026			
	Tarif mini	Tarif maxi	Tarif extérieur	Taux à l'effort
Restauration scolaire des élèves <i>(ce prix comprend le repas (40%) et les animations éducatives proposées pendant le temps d'accueil périscolaire de la pause méridienne (60%))</i>	1,00 €	4,75 €	Tarif unique de 6,00 €* 6,00 €*	0,42%
Restauration scolaire des adultes <i>(équipe pédagogique ou intervenant)</i>	Tarif unique de 6,00 € (appliqué depuis le 1/01/2024 selon délibération n°2023/11-0208)			
Accueil périscolaire du matin et/ou soir**	0,60 €	1,25 €	Pas de tarif extérieur	0,086%
Aides aux devoirs sur les écoles montoises (réalisées par un enseignant pour les élèves élémentaires)***	15,00 €			

Modalité de calcul du tarif au taux à l'effort = Quotient familial unique CAF/MSA de la famille X taux à l'effort (dans les limites des tarifs minimum et maximum)

S'agissant du temps d'accueil périscolaire de la pause méridienne, Après le calcul du tarif selon les modalités ci-dessus, une distinction sera faite dorénavant entre le prix du repas (40%) et le prix de l'encadrement (60%). Cela afin de permettre aux familles de bénéficier d'un crédit d'impôt pour frais de garde du jeune enfant (moins de 6 ans).

* Le taux à l'effort ne s'applique pas sur ce tarif, qui est forfaitaire

**La tarification de ce service est enclenchée dès lors que l'enfant fréquente au moins un des temps, elle est valable pour 1 ou 2 temps fréquentés.

***Forfait par enfant pour 6 à 8 séances (les périodes sont déterminées et communiquées aux familles en début d'année – 2 séances par semaine sur la période)